

Réunion « pêche loisir »

Parc Naturel Marin d'Iroise

Pointe des renards
29217 LE CONQUET
Tél. 02 98 44 17 00
Fax 02 98 46 20 66

Vendredi 6 mars 2009 – Salle de réunion AAMP - Brest

Thèmes de la réunion :

Définition des objectifs « pêche loisir » du plan de gestion, mise en place d'une collecte de données sur les pratiques « pêche de loisir » et d'un document de sensibilisation.

Présents : (par ordre alphabétique)

Thierry Canteri (PNMI), Jacques Cornec (FFPM), Yann Gonthier (NEF), Paul Marec (FFESSM), Joel Perrot (ADVILI), Paul Vinay (FNPPSF), Philippe Gredat (PNMI).

Philippe Gredat rappelle le travail en cours pour l'élaboration du plan de gestion du Parc marin, dont la première étape est la réalisation de l'état initial. Il présente les différentes études recensées, ainsi que les réflexions en cours au niveau national visant à un meilleur encadrement de la pêche de loisir.

- rapport du comité opérationnel N°12 dans lequel « les participants ont estimé que les objectifs pouvaient être atteints en grande partie par des mesures volontaires, et qu'il appartiendrait à l'administration de juger au vue des résultats si des mesures contraignantes devraient être imposées par la loi ou la réglementation ».
- rapport « l'apport de la recherche à l'évaluation des ressources halieutiques et à la gestion des pêche » du Sénateur Cleach qui « estime insuffisantes les mesures proposées au regard des enjeux de préservation et de gestion... ».

Philippe Gredat rappelle également la rencontre avec Thierry Guigue de la Fédération départementale des comités des pêches du Finistère : « le préalable à une concertation entre les pêcheurs pros et de loisirs est la reconnaissance des prélèvements effectués par les uns et les autres. La pêche pro est très encadrée, il y a un manque réel de connaissance des pratiques de loisir ».

On ne doit pas opposer les pratiques, mais avancer, tous ensemble, dans le sens d'une limitation des impacts sur le milieu marin.

Il est important que le Parc marin (premier du genre), qui à la responsabilité de gestion d'un espace naturel remarquable, et dans lequel sont associés, au sein du même organe de concertation et de décision, l'ensemble des acteurs des pêches « professionnelles et de loisir », puisse apporter des propositions pertinentes et innovantes en termes d'objectifs et de mesures de gestion.

Il est demandé à chacun si d'autres données / études sont à intégrer à l'état initial ?

Paul Vinay indique la sortie de la deuxième partie de l'enquête BVA 2 pour la fin mars.

Jacques Cornec présente un travail réalisé avec Ifremer : le rapport préliminaire « analyse des captures de bar par la pêche récréative à partir d'un flux déclaratif » réalisé à partir de plus de 9000 données statistiques sur le bar au niveau national (4555 sur le Finistère dont 80% dans le périmètre du PNMI).

Paul Vinay n'est pas d'accord avec le rapport du sénateur Cleach pour lequel la fédération a fait part de ses remarques.

Yann Gonthier indique l'étude « l'impact environnemental du nautisme » réalisé à la demande de la Confédération européenne des industries nautiques en septembre 2007. Le projet de loi semble sur la touche.

Joel Perrot donne l'exemple de la cale de Tréboul, qui est équipée d'une pompe à eau noire, mais qui reste inutilisée à l'heure actuelle.

De plus, pour lui, la législation n'est pas toujours cohérente : il y a le Slipway de Douarnenez qui n'est pas aux normes, alors que l'on cherche à imposer des normes à la plaisance.

Paul Vinay indique le rapport Dolto réalisé par le Conseil Supérieur de la navigation de plaisance, dans le but d'estimer l'impact de la plaisance sur l'environnement marin.

Philippe Gredat fait le constat d'un niveau de connaissance limité (et parfois contradictoire) des pratiques et prélèvements sur le secteur Iroise, et la nécessité pour le Parc marin de mieux apprécier les différents usages. Il remet à chacun un document de proposition d'objectifs concernant la pêche de loisir (document de travail déjà transmis par courriel). Un des objectifs est : « mieux connaître les pratiques ».

Joël Perrot : « Pour les professionnels, il y a le log book. Pour la pêche loisir, on doit réintégrer la base ».

Il y a environ 1000 plaisanciers sur Douarnenez dont 247 sur Tréboul. Combien pratiquent la pêche de loisir ? Si on enlève les voiliers et certains bateaux qui ne sortent pas, le nombre est faible. Il n'y a que 5% des bateaux qui sortent tous les jours. Il faut prendre en plus 5% qui n'appartiennent pas à une association.

Il est important de tenir compte du temps passé en mer.

Philippe Gredat : Il faut un panel représentatif de l'ensemble des pratiques et ne pas prendre en compte une seule catégorie et extrapoler ensuite.

Idem pour les chasseurs-sous marins. Dans l'étude réalisée en 1998 par le comité départemental 29 de la FSESSM, seul le prélèvement des pratiquants de haut niveau a été estimé. Il se monterait à 40kg de poissons (+ araignées). Ce niveau de prélèvement ne peut être généralisé aux chasseurs sous marins moyens ou débutants.

Il y a nécessité d'obtenir de la donnée plus fiable et il indique une réflexion en cours avec le laboratoire Géomer.

Philippe Gredat remet un document de présentation à l'ensemble des participants et commente la proposition. Le projet consisterait à mettre en place un questionnaire de fin de saison et un « carnet de pêche », en lien direct avec les associations et sur la base du volontariat. Le questionnaire permettrait une vision sur l'ensemble du périmètre du Parc, le « carnet de pêche », ne concernerait qu'un nombre limité de pêcheurs de loisir, mais pour une collaboration plus large.

L'élaboration de ce questionnaire se ferait avec les associations et serait organisée par le laboratoire Géomer.

Une étude plus précise sur un secteur géographique donné pourrait être menée par les agents de terrain du Parc.

Par exemple les pratiques de pêche à pied sur l'île de Sein.

Thierry Canteri : Il y a une ambiguïté dans le discours des associations de pêche, avec parfois un nombre de membres et des retombées économiques surévalués, et des pratiques sous estimées.

Jacques Cornec : Pourquoi ne pas réaliser une enquête type BVA2 sur le secteur Iroise ?

Paul Vinay : Il y a déjà des informations dans les « richesses de l'Iroise ».

Interroger directement les membres des associations n'est pas toujours aisé : Il fait part d'une proposition faite aux membres de l'association de Sainte Marine (environ 150 personnes) de mettre en place un « log book » = proposition rejetée.

Jacques Cornec : La mise en place d'un « carnet de pêche » est envisageable par les associations, mais comment faire pour les indépendants ?

Joël Perrot : Il serait possible de compter les sorties de bateaux à l'île Tristan par des agents du Parc sachant que Tréboul et Port Rhu représentent les 2/3 des plaisanciers.

Paul Marec : Il existe nombre de pêcheurs sous marins adhérents à des clubs qui ont uniquement une pratique individuelle, et en dehors de toute organisation structurée associative.

Si le Parc Marin est maître d'ouvrage dans la mise en place d'une enquête, cela risque d'être difficile car le Parc a pour certains une mauvaise image.

Paul Vinay : Avant de lancer une étude, des réponses doivent être apportées par le Parc sur des problèmes majeurs tels que certaines pratiques de la pêche à la bolinche. Il faut montrer que le Parc est intervenu, que les plaisanciers ont été écoutés.

Joël Perrot est d'accord : le Parc doit demander une sanction exemplaire si l'infraction s'est déroulée dans l'espace marin classé.

Thierry Canteri précise que le problème de la bolinche n'est pas ignoré du Parc.

Il y a eu une réunion à Carhaix avec les pêcheurs professionnels, et le Parc a proposé de faire des observations des pratiques de pêche à bord des bolincheurs.

De plus, un bolincheur est suspecté de pêche frauduleuse à la dorade rose en baie de Douarnenez. Le Parc est intervenu pour constat, à la demande du Comité local des pêches de DZ.

Joël Perrot fait référence à un article de « Ouest-France » dans lequel il est indiqué que l'association des bolincheurs souhaite faire reconnaître leurs pratiques de pêche comme respectueuses. Alors qu'en réalité, d'après lui, ce n'est pas ça !

Il donne l'exemple d'un mareyeur ayant trouvé plus de 100 petites soles dans 400 kg de sardines :

« Il y a contradiction. Il est impossible que le Parc n'émette pas de restriction sur les activités de ces professionnels ».

En ce qui concerne les Plaisanciers, il semble prêt à participer : « on est mûr là dessus »

Le principe d'une étude sur les pratiques de pêche loisir (en référence au document remis) semble validé par l'ensemble des présents.

Paul Marec : il faut que ce projet se fasse sur la base du volontariat, avec la mise en place d'un carnet de pêche anonyme.

Paul Vinay pose la question de la fiabilité des réponses.

Jacques Cornec : Beaucoup mettent leur nom. Il faut compter sur l'honnêteté des personnes interrogées.

Quel serait l'intérêt d'un volontaire de donner des informations fausses ?

Il faut demander des volontaires au sein des clubs. Mais comment toucher la masse des autres ? Les indépendants

Joël Perrot : Certains veulent se faire mousser.

En observant le nombre de pêcheurs sur Douarnenez, il y a un maximum de 10 pêcheurs sur 1000 qui sont sortis en janvier.

Paul Vinay : Il faut partir sur la base du volontariat et d'une manière anonyme.

Thierry Canteri : Il faut bien se rendre compte que, si l'absence de données concernant la pêche loisir a été une protection à un certain moment, c'est maintenant une menace et cela apporte des suspicions concernant les pratiques des pêcheurs de loisir.

Yann Gonthier : Il faut avant tout jouer sur l'humain et favoriser une démarche vertueuse, un mouvement vers l'amélioration, il faut valoriser ceux qui répondent.

Joël Perrot : « On doit pouvoir trouver quelques volontaires ! ».

Il faudra faire la part des choses entre les éléments fiables et d'autres plus sujets à discussion. Il faut compter sur la caution « Parc marin » et des laboratoires chargés de la mise en œuvre

Paul Marec : Une clé d'entrée pourrait être l'observation des espèces, des dynamiques des populations, l'observation du milieu et pas directement les usages.

Joël Perrot : Il faut aussi prendre en compte les « bateaux à roulettes ». C'est un phénomène nouveau.

Parfois à Tréboul, il y a 15 à 20 semi rigides et vedettes. Combien de ces bateaux pratiquent la pêche ?

Yann Gonthier : NEF a réalisé une étude sur ce sujet, mais sur des données générales.

Paul Marec propose que le Parc fasse des sondages non répressifs sur les cales de débarquement, le but n'étant pas de sanctionner, mais d'obtenir une image réelle des pratiques.

Il serait également intéressant que le Parc marin compile les réglementations existantes.

Paul Vinay : Des données sont disponibles sur le portail « Sextant ».

Philippe Gredat demande si, en complément des documents existants réalisés en particulier par les fédérations, la création d'un document de sensibilisation serait intéressante ?

Chacun confirme l'intérêt d'un tel support.

Thierry Canteri : Il serait normal que le Parc puisse se porter « partie civile » et préconiser des sanctions plus fortes si des infractions sont commises sur le secteur du Parc.

Paul Vinay indique que le « Plan de lutte contre le travail illégal et le braconnage » pour le Finistère devrait bientôt être signé sous le contrôle des Affaires Maritimes, et présente ce plan dans les grandes lignes.

D'autre part, le Comop 12 préconise, dans le cadre d'une « charte pour une pêche de loisir en mer éco-responsable », l'obligation, pour le pêcheur de loisir, de couper la queue / nageoire dorsale pour mieux identifier le produit « pêche de loisir » et éviter la commercialisation de ces produits.

Jacques Cornec réagit en disant qu'il est dommage de mettre en place ce genre de mesure, car elle laisse croire que chaque pêcheur de loisir est un braconnier potentiel, alors que la large majorité d'entre eux sont de bonne foi et respectueux de la réglementation (pêche loisir = consommation familiale).

Paul Vinay précise que c'est à la demande générale des membres du Comop 12, en particulier des ONG et de la pêche professionnelle.

Thierry Canteri : Comment faire pour les crustacés ?

Joël Perrot : Que faire au niveau des revendeurs ?

Thierry Canteri fait part de ses expériences de contrôles lorsqu'il était aux Affaires Maritimes, et la difficulté de caractériser les infractions. Il est nécessaire d'avoir des constats multiples pouvant faire preuves (= difficile) ou de pouvoir s'appuyer sur des critères tangibles : par exemple un nombre donné de prises par pêcheur de loisir. Si le « quota » est dépassé, l'infraction est caractérisée. Cela peut être une proposition à soumettre au Conseil de Gestion ?

Philippe Gredat interroge les participants pour connaître leur position sur « le repos biologique », sachant que la position des scientifiques n'est pas tranchée sur le sujet.

Paul Vinay informe que la fédération préconise le « repos biologique » aux membres de sa fédération.

Joël Perrot pense que des mesures d'encadrement viendront de l'Europe.

Il est décidé de finaliser la mise en place d'une étude « pêche loisir » en 2009 en lien avec les fédérations et les associations de pêcheurs plaisanciers.

Un contact sera pris avec le Laboratoire Géomer (expérimenté dans ce domaine) pour finaliser la mise en œuvre, en associant d'autres laboratoires.

Les propositions d'objectifs présentées n'ont pas été complètement détaillées, mais ne semblent pas apporter de contestations.

PG- PNMI – 24 mars 2009 / Modifié selon les remarques des participants le 17 avril 2009